

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 6 JANVIER 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
2	AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	T GUIQUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
5	BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	Départ après la délibération 2
6	BRISON-SAINT-INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Arrivé après la délibération 11
9	ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
10	GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
11	LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
12	LE BOURGET-DU-LAC	T MERCAT Nicolas	
13	LE BOURGET-DU-LAC	T SIMONIAN Edouard	
14	LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
15	MOTZ	T CLERC Daniel	
16	MOUXY	T PERSON Armelle	
17	PUGNY-CHATENOD	T CROUZEVIALLE Bruno	Arrivé après la délibération 1
18	RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	Départ après la délibération 3
19	SAINT-OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
20	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
21	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
22	TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
23	TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
24	VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
25	VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

**Absents excusés :**

CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire
VIONS	ARRAGAIN Manuel



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 décembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 15 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2026

Exécutoire le : 13 JAN. 2026

Publié / Notifiée le : 13 JAN. 2026

Visée le : 13 JAN. 2026

### COMMANDE PUBLIQUE

**Marché n°2025-055 : Travaux de réaménagement de la plage du Lido (Tresserve)**

**Lot 1 : travaux de requalification des épis nord et sud et de la plage**

**Lot 2 : travaux de rénovation du poste de secours**

#### Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est compétent en matière de création, aménagement et gestion des plages sur le lac du Bourget, et qu'à ce titre des travaux de réaménagement de la plage du Lido située sur la commune de Tresserve sont nécessaires à son bon fonctionnement.

La grève, les deux digues qui délimitent la plage ainsi que la partie solarium nécessitent aujourd'hui des travaux de remise en état afin de sécuriser les pratiques de promenades et de baignade, mais également pour maintenir l'attractivité du site.

L'estimation globale établie par le maître d'œuvre est de 309 460 € HT.

Le marché est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : Travaux de requalification des épis nord et sud et de la plage (estimation : 286 110 € HT),
- Lot 2 : Travaux de rénovation du poste de secours (estimation : 23 350 € HT).

Au vu des critères d'attribution (60 % prix et 40% valeur technique), la commission des procédures adaptées réunie le 16 décembre 2025 propose de retenir :

- Pour le lot 1, l'offre du groupement GUINTOLI / NGE route pour un montant total de 258 500 € HT ;
- Pour le lot 2, l'offre de l'entreprise GUINTOLI SAS pour un montant total de 27 000 € HT.

Soit un montant total de 285 500 € HT.

Le marché correspond à la réalisation de la totalité des travaux de l'opération.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés au budget 2026 port.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés ci-dessus énoncés avec les entreprises indiquées.

Aix-les-Bains, le 6 janvier 2026

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 22
- Présents et représentés : 23
- Votants : 23
- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Le President,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 4 : Marché n.2025-055 : Travaux de réaménagement de la plage du Lido (Tresserve) - Lot 1 : travaux de requalification des épis nord et sud et de la plage - Lot 2 : travaux de rénovation du poste de secours - Attribution

**Date de transmission de l'acte :** 13/01/2026

**Date de réception de l'accusé de réception :** 13/01/2026

**Numéro de l'acte :** d5692 ([voir l'acte associé](#))

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20260106-d5692-DE

**Date de décision :** 06/01/2026

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)